



Quitter les lieux sans préavis

Par **sandrine75**, le **13/02/2012** à **16:46**

Bonjour,

Je habite actuellement un appart, qui est très mal isolé, bcp d'humidité, les murs pleins moisissures

J'ai retrouvé un appart dispole 1er mars le hic c'est que mon proprio refuse que je parte avant la fin du préavis de 3 mois que je lui notifier par LRAR.

Comment puis-je faire pour pouvoir partir de cet appartement.

Puis-je faire du chantage à mon proprio, en sachant qu'il ne declare au fisc que 50% des loyers perçus sur cet appartement (lorsque je suis rentré dans cet appartement je ne pouvais me loger nulle part à cause de mon faible salaire, il en a donc profiter pour m'imposer de recevoir des quittances mentionnant seulement 50% du loyer versé et non la totalité)

Merci de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **14/02/2012** à **06:41**

Bonjour avez vous les preuves de ce que vous avancez car d'une part vous n'avez pas à vous faire justice tout seul et d'autre part si c'est inexacte la situation pourrait se retourner contre vous. Sur votre bail, quel est le montant du loyer ? car les quittances ne sont là que pour notifier ce que vous avez payé. Sur un site juridique, il ne serait pas normal de vous conseiller de faire du chantage, trouvez plutôt un arrangement amiable avec le bailleur que vous écrirez et signerez et faites bien attention à rendre l'appartement parfaitement conforme à ce qui est inscrit dans l'état des lieux d'entrée, cordialement